



EDF annonce le succès de son émission d'obligations senior multi-tranches pour un montant nominal de 2,75 milliards de dollars U.S.

Le 15 avril 2026, EDF (BBB+ stable S&P / Baa1 stable Moody's / BBB+ stable Fitch) a levé avec succès 2,75 milliards de dollars U.S. (les « Obligations USD ») en 3 tranches d'obligations senior :

- Obligations de 1,25 milliard de dollars U.S., d'une maturité de 10 ans avec un coupon fixe de 5,250 % ;
- Obligations de 1 milliard de dollars U.S., d'une maturité de 30 ans avec un coupon fixe de 6,125 % ;
- Obligations de 500 millions de dollars U.S., d'une maturité de 40 ans avec un coupon fixe de 6,250 %.

L'opération a rencontré un grand intérêt auprès des investisseurs et a été sursouscrite plus de 3 fois. Elle permet à EDF de financer sa stratégie et son objectif de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050.

Il est prévu que le règlement-livraison des Obligations USD intervienne le 22 avril 2026, date à laquelle il est également prévu que les Obligations USD soient admises aux négociations sur l'Euro MTF, le système multilatéral de négociation opéré par le Luxembourg Stock Exchange.

La notation attendue pour les Obligations USD est de BBB+ / Baa1 / BBB+ (S&P / Moody's / Fitch).

EDF est un émetteur actif de titres de créance et autres types de valeurs mobilières. EDF évalue régulièrement ses besoins de financement, et suit l'évolution des marchés financiers nationaux et internationaux, afin d'identifier des opportunités d'émissions supplémentaires de dette senior ou hybride, et/ou tout autre type de valeurs mobilières.

Notice Importante

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres financiers et ne saurait constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait, en application des dispositions légales et réglementaires applicables dans ladite juridiction, illégale sans enregistrement ou autorisation préalable. Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada ou au Japon. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres ni une sollicitation d'une offre d'achat de ces titres aux États-Unis d'Amérique. Les titres auxquels ce communiqué de presse fait référence (les « **Obligations USD** ») n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique en l'absence d'un tel enregistrement ou de*

N'imprimer ce communiqué que si vous en avez l'utilité.

Contacts

Presse :
service-de-presse@edf.fr / 01 40 42 46 37

Analystes & Investisseurs :
edf-irteam@edf.fr

l'application d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Il n'y aura pas d'offre au public des Obligations USD aux États-Unis d'Amérique.

*EDF n'a autorisé aucune offre des Obligations USD à des investisseurs de détail dans un État membre de l'Espace Économique Européen (un « **État Membre** »). Aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise pour faire une offre des Obligations USD à des investisseurs de détail nécessitant la publication d'un prospectus dans un État Membre. En conséquence, les Obligations USD ne peuvent être offertes que dans les États Membres (i) à toute personne morale qui est un investisseur qualifié tel que défini dans le Règlement Prospectus ou (ii) dans toute autre circonstance relevant de l'article 1(4) du Règlement Prospectus. Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre » désigne la communication sous toute forme et par tout moyen d'informations suffisantes sur les termes de l'offre et sur les Obligations USD à offrir afin de permettre à un investisseur de décider d'exercer, d'acheter ou de souscrire aux Obligations USD, l'expression « **Règlement Prospectus** » désigne le Règlement (UE) n° 2017/1129, tel que modifié, et l'expression « investisseur de détail » désigne une personne qui remplit un (ou plusieurs) des critères suivants : (i) être un investisseur de détail tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point (11), de la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; ou (ii) être un client au sens de la directive (UE) 2016/97, tel que modifié ou remplacé, lorsque ce client ne serait être qualifié de client professionnel tel que défini au point (10) de l'article 4(1) de MiFID II ; ou (iii) ne pas être un investisseur qualifié tel que défini par le Règlement Prospectus.*

*Les Obligations USD ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou mises à disposition, et ne doivent pas être offertes, vendues ou mises à disposition d'un investisseur de détail au Royaume-Uni. Aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise pour faire une offre des Obligations USD à des investisseurs de détail au Royaume-Uni. Pour les besoins du présent paragraphe, un investisseur de détail signifie une personne revêtant l'une ou plusieurs de ces qualités : (i) un client qui n'est pas un client professionnel tel que défini à l'article 2(1), point (8), du règlement (UE) n° 2014/600 tel qu'il fait partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (tel que modifié, l'« **EUWA** ») (« **UK MiFIR** ») ; ou (ii) un client qui n'est pas un investisseur qualifié tel que défini au paragraphe 15 de l'Annexe 1 du règlement Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024 (tel que modifié, le « **POATRs** »). En conséquence, aucun document d'information requis par le FCA Product Disclosure Sourcebook (« **DISC** ») aux fins d'offre, de vente ou de distribution des titres, ou de toute autre mise à disposition de ceux-ci auprès d'investisseurs de détail au Royaume-Uni, n'a été préparé et, par conséquent, l'offre, la vente ou la distribution des titres, ou toute autre mise à disposition de ceux-ci auprès d'un investisseur de détail au Royaume-Uni, peut être illicite en vertu du DISC et du règlement Consumer Composite Investments (Designated Activities) Regulations 2024. .*

Ce communiqué de presse est un communiqué et non un prospectus au sens du Règlement Prospectus. Toute offre d'acquisition de valeurs mobilières sera faite, et tout investisseur devrait effectuer son investissement, uniquement sur la base des informations qui seront contenues dans le document d'offre qui a été rendu disponible dans le cadre de l'offre. Des exemplaires du document d'offre peuvent être obtenus sans frais auprès d'EDF ou sur le site Internet d'EDF. Aucun prospectus conforme au Règlement Prospectus, soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre régulateur d'un autre État Membre, n'a été ou ne sera publié. Les informations contenues dans ce communiqué sont susceptibles d'être modifiées.

*Au Royaume-Uni, le présent communiqué de presse ne peut être distribué, et ne s'adresse, qu'aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens du paragraphe 15 de l'Annexe 1 du POATRs, et qui sont également (i) des professionnels de l'investissement relevant de l'article 19(5) de l'ordonnance de 2005 sur la loi sur les services et les marchés financiers de 2000 (Promotion Financière), telle que modifiée (l'« **Ordonnance** »), (ii) des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (sociétés patrimoniales, associations sans personnalité morale, etc.), ou (iii) des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à entreprendre dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente des Obligations USD, peut être légalement communiquée (ces personnes étant dénommées ensemble les « **Personnes Habilitées** »). Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne sont pas des Personnes Habilitées. Tout investissement ou activité d'investissement dans les Obligations USD n'est accessible qu'aux Personnes Habilitées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Habilitées.*

A propos d'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde avec une production décarbonée de 515 TWh décarbonée à 95 % et une intensité carbone de 26,5gCO₂/kWh en 2025, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO₂ conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe fournit de l'énergie et des services à environ 41 millions de clients ⁽¹⁾ et a réalisé un chiffre d'affaires de 113,3 milliards d'euros en 2025.

(1) Le portefeuille de clients est constitué de contrats électricité, gaz et services récurrents.